



Table 2

Étude conjointe sur la rémunération

Que demandons-nous?

- L'AFPC réclame au Conseil du Trésor un rajustement des taux de rémunération de la Table 2, avant d'accorder toute augmentation économique, afin de combler l'écart entre ces taux de rémunération et ceux de postes comparables à l'extérieur de la fonction publique fédérale.

Pourquoi nous le demandons?

À la toute fin de la dernière ronde de négociation, l'AFPC et le Conseil du Trésor ont convenu d'entreprendre une étude sur les taux de rémunération à la Table 2. Un comité conjoint a établi les paramètres du projet. Le cabinet Morneau-Sobeco spécialisé en recherches sur la rémunération a été retenu pour effectuer la recherche et présenter les résultats.

L'enquête de Morneau-Sobeco prévoyait la collecte et l'analyse de données de 31 postes, choisis conjointement par l'AFPC et le Conseil du Trésor comme étant représentatifs de la Table 2. En outre, l'étude repose sur des données recueillies auprès de 172 employeurs des secteurs public et privé, touchant quelque 38 000 employé-e-s. La collecte de données a commencé en mars 2003, ce qui signifie que les résultats peuvent être comparés directement aux salaires de la Table 2 en 2003.

Les résultats de l'étude, publiés en octobre 2003, confirment ce que le syndicat maintient depuis toujours à partir de ses propres recherches. La rémunération moyenne des postes externes comparables s'élève à 21,41 \$ l'heure, par rapport à 17,78 \$ l'heure pour ceux de la Table 2 (selon les 31 postes évalués). Cela représente un écart de 3,63 \$ l'heure ou 20 % de moins pour les membres de l'AFPC.

Cet écart salarial est largement comparable aux données qu'a présentées l'AFPC aux bureaux de conciliation antérieurs. Nos recherches montraient un écart de 4,11 \$ l'heure en 1998 et un écart de 24 % en 2001.

Essentiellement, l'étude confirme que nos nos travailleurs et travailleuses des métiers, électriciens, pompiers, mécaniciens et opérateurs de chaufferie, pour n'en nommer que





quelques-uns, tirent de l'arrière par rapport à leurs collègues des municipalités, des provinces et du secteur privé. Le gel des salaires imposé par le gouvernement dans les années 1990, conjugué à l'adoption de lois forçant le retour au travail, ont contribué à cet écart.

Qu'a répondu l'employeur?

A priori, le Conseil du Trésor a accepté de mener l'étude. Par la suite, il a convenu avec nous des paramètres de cette étude, du choix d'un expert-conseil indépendant et des postes à évaluer. À ce jour, le Conseil du Trésor a refusé d'en reconnaître les résultats à la table de négociation.

